



# Bioalliance

## Laboratoires de biologie médicale

### Sites du LBM Bioalliance :

#### ► Laboratoire d'Olivet

Clinique de l'Archette  
83 rue Jacques Monod  
45160 OLIVET

#### ► Laboratoire de Tavers

38 chemin de Marpalu  
45190 TAVERS

#### ► Laboratoire de la Chapelle St Mesmin

26 route de Blois  
45380 LA-CHAPELLE-ST-MESMIN

#### ► Laboratoire d'Orléans – av. des Droits de l'Homme

17 avenue des Droits de l'Homme  
45000 ORLEANS

#### ► Laboratoire de St Prvyé St Mesmin

CCial des 15 Pierres – Rte de Saint Mesmin  
45750 SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN

#### ► Laboratoire de Chécy

27 rue Gustave Eiffel  
45430 CHECY

#### ► Laboratoire de St Jean le Blanc

56 rue du Général de Gaulle  
45650 ST-JEAN-LE-BLANC

#### ► Laboratoire de St Jean de la Ruelle

Centre commercial des 3 fontaines  
45140 ST-JEAN-DE-LA-RUELLE

#### ► Laboratoire de St Jean de Braye

4 passage de l'hôtel de ville  
Villa Breuseane  
45800 ST-JEAN-DE-BRAYE

#### ► Laboratoire de Pithiviers

44 place du Martroi  
45300 PITHIVIERS

#### ► Laboratoire de Bellegarde

54 rue Demersay  
45270 BELLEGARDE

#### ► Laboratoire de Châlette/Loing

Centre commercial Super U  
Rue du 23 novembre 1944  
45120 CHÂLETTE-SUR-LOING

#### ► Laboratoire de Gien

2 avenue Jean Villejean  
45500 GIEN

#### ► Laboratoire de Chateaufort sur Loire

10 square du Général de Gaulle  
45110 CHATEAUFORT-SUR-LOIRE

#### ► Laboratoire de Douchy

7 rue de Bourgogne  
45220 DOUCHY

#### ► Laboratoire de la Ferté St Aubin

150 rue du Général Leclerc  
45240 LA-FERTE-ST-AUBIN

#### ► Laboratoire de Lamotte Beuvron

Institut Médical de Sologne  
1 rue Cécile Boucher  
41600 LAMOTTE-BEUVRON

#### ► Laboratoire de Chartres – Rue Georges

Fessard  
8 rue Georges Fessard  
28000 CHARTRES

#### ► Laboratoire de Chartres – Rue du

Faubourg la Grappe  
5 rue du Faubourg La Grappe  
28000 CHARTRES

#### ► Laboratoire de Dreux – av. Churchill

4 avenue Churchill  
28100 DREUX

#### ► Laboratoire de Dreux – rue du Lièvre d'Or

5 rue du Lièvre d'Or  
28100 DREUX

#### ► Laboratoire de Dreux – rue Anatole France

3 place Anatole France  
28100 DREUX

#### ► Laboratoire de Luisant

113 avenue Maurice Maunoury  
28600 LUISANT

#### ► Laboratoire de Mainvilliers

Centre commercial Intermarché  
20 rue Gambetta  
28300 MAINVILLIERS

#### ► Laboratoire du Coudray

ZA de la rue Claude Bernard  
Bâtiment B  
3 rue Louis Pasteur  
28630 LE COUDRAY

Date d'application : 01/12/2018

**Point 1 : Modifications des conditions pré-analytiques de certains examens : mise à jour du catalogue des examens consultable sur le site <http://www.labo-bioalliance.fr>.**

- AMH : sérum ou plasma sur héparinate de Lithium (tube vert). Conservation : 24h à température ambiante.
- Vitesse de sédimentation : délai avant analyse de 6 h à température ambiante

**Point 2 : Publication d'un arrêté en date du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens d'immuno-hématologie érythrocytaires.**

Ce texte concerne les examens de phénotypage érythrocytaire (groupe sanguin) et la recherche et l'identification des anticorps anti-érythrocytaires (ou RAI)

- **Art. 2.** – Avant tout prélèvement, pour l'application de l'article D. 6211-2(1o), l'identité du patient est saisie, à partir d'un document officiel d'identité qui indique le nom de naissance, le premier prénom d'état civil, la date de naissance et le sexe et qui comporte une photographie. Au moment du prélèvement, le professionnel vérifie que l'identité déclinée par le patient correspond à celle figurant sur la prescription et, le cas échéant, à celle figurant sur le bracelet d'identification si le patient est hospitalisé. En l'absence de concordance stricte entre les données d'identité, l'examen est arrêté jusqu'à la résolution de l'erreur.

**Par conséquent, il vous sera demandé pour toute demande de groupe sanguin et/ou de RAI, de nous transmettre une photocopie de la carte nationale d'identité, ou de la carte de séjour, ou du passeport avec le prélèvement du patient.**

Vous avez la possibilité de prendre une photographie du document officiel d'identité (recto/verso pour les cartes de séjour) et de nous la transmettre par mail.

Nous vous rappelons également que pour tout prélèvement, il est primordial de vérifier la concordance des informations concernant l'identité du patient prélevé entre la prescription, la pièce d'identité, les planches d'étiquettes si disponibles et les échantillons prélevés.

Le laboratoire se réserve le droit de refuser l'analyse dans les cas suivants :

- Absence de pièce d'identité valide,
- Absence d'identification du prélèvement,
- Discordance d'identité entre les documents et les échantillons.

Nous vous remercions pour votre coopération,

Confraternellement,

Les biologistes du LBM BIOALLIANCE